

**Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**  
**Séance du mercredi 3 novembre 2021**

**Question orale concernant la police municipale**

**Déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20<sup>ème</sup>**

Le Conseil de Paris a voté la création d'une police municipale non armée à Paris, en 2021. A ce jour, seulement 154 agents ont été déployés dans les rues de notre capitale. L'objectif étant de compter 3400 agents d'ici 2026.

Dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, des parcours de tranquillité publique et les priorités d'intervention seront définis par la Ville de Paris en lien avec la mairie du 20<sup>ème</sup>.

**Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du groupe Changer Paris du 20<sup>ème</sup>,**

**Pose la question orale suivante :**

Nous demandons à Monsieur Le Maire, de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20<sup>ème</sup> les informations suivantes :

- Le nombre d'agents de la police municipale parisienne déployés dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.
- Les parcours de tranquillité publique et les priorités d'intervention qui ont été définis par la Ville de Paris en lien avec la mairie du 20<sup>ème</sup>.
- La date de création de l'observatoire de la tranquillité publique et sa composition.